#

* Date : 30-07-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004009543
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE

Ordre judiciaire. - Places vacantes

- greffier à la cour du travail de Mons : 1;

- employé au greffe :

 - du tribunal de première instance de Verviers : 1;

 - du tribunal de police d'Audenarde : 1;

- secrétaire adjoint au parquet du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Tongres : 1.

Les candidatures à une nomination dans l'ordre judiciaire doivent être adressées par lettre recommandée à la poste au « Ministre de la Justice, Direction génerale de l'Organisation Judiciaire - Service du personnel - 3/P/O.J.II., boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles », dans un délai d'un mois à partir de la publication de la vacance au Moniteur belge (article 287 du Code judiciaire).

Les candidats sont priés de joindre une copie de l'attestation de réussite de l'examen organisé par le Ministre de la Justice, pour les greffes et les parquet des cours et tribunaux et ce pour l'emploi qu'ils postulent.